

Q.	PARA.	PARA.	
<i>Quartier-maître</i> , nomination	153	<i>Rôles-de-recus</i> , doivent être examinés pour être approuvés.	115
— ses devoirs	154-155-304-305-306-315-316	— pour les exercices annuels	210
R.		<i>Rôle de compagnie</i> , tenu par le capitaine	129
<i>Ralliement</i> général, ne doit pas être sonné dans les villes de garnison, sans avis	14	S.	
<i>Rang</i> , les officiers qui se retirent ne garderont point leur	10	<i>Saluts</i> , la milice ne doit pas tirer de saluts dans les villes de garnison sans en donner avis	14
— d'association des officiers d'administration militaire	11	— au gouverneur-général, en campement	15
— titulaire, les capitaines qui ont un rang titulaire, doivent faire le service comme officiers supérieurs	8	— lorsque deux corps se rencontrent durant une marche	16
<i>Rations</i> , les officiers n'y ont droit que sur remboursement	287	— lorsque deux détachements se rencontrent durant la marche	17
— ce dont elles se composent	291	— par un officier d'état-major en donnant un ordre	18
— manière de les fournir	292-295	— aux officiers supérieurs	19
— les hommes en prison pour délit civil n'y ont pas droit	293	— par les officiers en uniforme	20
— comment les fournir aux hommes en détachement	294	— par les sous-officiers et les hommes	21
— cuites, doivent être prises lorsque les hommes sont envoyés en détachement	315	— par la milice aux officiers de l'armée régulière	23
— doivent être examinées	317	— royaux, de 21 coups de canon	42
<i>Réclamations</i> , pour vivres fournis aux hommes en service	295	— instructions à ce sujet	42
<i>Règlements</i> , relatifs à la distribution des uniformes	215-223	— ouverture du parlement	43-44
<i>Réquisitions</i> , pour équipement, mode de transmission	115-125	<i>Sentinelles</i> , honneurs qu'elles ont à rendre	35-36
— pour transport (voir Transport)	269 à 280	<i>Sergent-major</i> , ses devoirs	157
<i>Rôle</i> des hommes requis pour le service actif	282-283	— <i>Fourrier</i> , ses devoirs	158
— doit être signé par les hommes requis pour le service	282-283	— <i>du drapeau</i> , ses devoirs	161
		<i>Service actif</i> , lorsque les hommes refusent de répondre à l'appel	281
		— en quoi consiste l'avis donné aux hommes	282 à 283
		— solde des officiers et des hommes pendant le service	286 à 288